

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département de
la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Magné**

**MAIRIE DE
MAGNE**

Séance du 21 novembre 2022

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 11
--

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAGNÉ, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Murielle PHELIPPON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de conseillers représentés:
 Nombre de conseillers excusés: 3
 Nombre de conseillers absents: 1

Etaient Présents : Mme Murielle PHELIPPON, Maire

M. MOIGNER Philippe, M. Alain VILLEGGER, M. Frédéric BRESSOLIN, adjoints,

M. VILLENEUVE Alexandre, Mme BLANCHET Christelle, M. JESBERGER Gilles, M. ORE Julien, Mme BEGOIN Sarah, M. François GUITTON, Mr BLONDIAUX Jacques, conseillers municipaux.

Excusés et représentés par pouvoir : Néant

Excusé : M. Michael GUICHARD, M. Éric MARIVINGT, M. TONDEREAU Frank,

Absents : Mme Marie ETIENNE,

Secrétaire de séance: M. ORE Julien est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

OBJET : FINANCE : TARIF DES CONCESSION DU CIMETIERE

La Commune de Magné tarifie annuellement certains services rendus à la population, et notamment dans le domaine suivant :

↳ Concessions dans le cimetière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

AR Prefecture

086-218601417-20221121-2022_43-DE
Reçu le 28/11/2022

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal propose les tarifs uniques suivants :

CONCESSIONS	
Concessions trentenaires	300 € les 3 m2
Concessions cinquantenaires	375 € les 3 m2
Concession perpétuelles	600 € les 3 m2
Case columbarium concession 10 ans	240 €
Case columbarium concession 30 ans	650 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	75 €
Cave-urne concession 10 ans	660 €
Cave-urne concession 30 ans	825 €

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les tarifs des concessions qui seront appliqués à compter du 1^{er} décembre 2022.

VOTE: Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures
 Copie certifiée conforme
 Magné, le 24 novembre 2022.
 Le Maire,
 Murielle PHELIPPON

AR Prefecture

086-218601417-20221121-2022_43-DE
 Reçu le 28/11/2022